

**Contrat d'engagement PORC
Saison 2024**

Entre les soussignés :

Eddy GEORGET demeurant 80, impasse de la Houéro - 31530 BRETX Tel : 06 18 00 17 96 - 05 61 85 97 10 Mel : georget.eddy@neuf.fr CI-APRÈS DENOMMÉ LE PAYSAN, DE PREMIÈRE PART,	Prénom : Nom : Adresse : Tél. : E-mail : CI-APRÈS DENOMMÉ L'ACHETEUR, DE SECONDE PART
---	---

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par le PAYSAN **en viande et produits transformés de PORC** que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison selon un calendrier de livraisons régulières. La saison commence à courir **le 01/01/2024 pour s'achever le 31/12/2024**.

Article 2 : Définition et prix de la part

Une part est composée d'un colis ainsi constitué :

- **PETIT COLIS DE PORC : 3 kg de viande** (1 rôti d'environ 700g, 1 escalope, 1 côte échine, 2 côtes filet, 1 plat de côtes, 2 ronds de saucisse de 450/500g chacun) au prix forfaitaire de **52 €** (cinquante deux euros) soit 17,33 €/Kg.

- **GRAND COLIS PORC : 6 kg de viande** (1 rôti d'environ 800g, 2 escalopes, 2 côtes échine, 5 côtes filet, 1 plat de côtes, 4 ronds de saucisse de 450/500g chacun) au prix forfaitaire de **94,50 €** (quatre-vingt quatorze euros cinquante cts) soit 15,75 €/Kg.

- **SAUCISSE : 3 kg de saucisse** (ronds de saucisse de 450/500g chacun) au prix forfaitaire de **52,00 €** (cinquante deux euros) soit 17,33€/Kg.

- **SAUCISSE : 6 kg de saucisse** (ronds de saucisse de 450/500g chacun) au prix forfaitaire de **95,00 €** (quatre-vingt quinze euros) soit 15,83 €/Kg.

- **PETIT COLIS DE CHARCUTERIE :**

1 jambonneau sous vide de 300 g (conservation 2 mois),
1 pâté cuit sous vide de 300 g (conservation 2 mois),
1 Aller de saucisse sèche,
2 tranches de jambon blanc soit +/- 180 g (1 paquet sous vide)
au prix forfaitaire de **22,00€** (vingt deux euros)

- **GRAND COLIS DE CHARCUTERIE :**

1 Aller Retour de saucisse sèche,
1 jambonneau sous vide de 300 gr (conservation 2 mois)
1 pâté cuit sous vide de 300 gr (conservation 2 mois)
1 pâté cuit de 300 gr sous vide (conservation 2 semaines)
1 fromage de tête de 150 gr sous vide (conservation 2 semaines)
1 rillette de 150 gr sous vide (conservation 2 semaines)
4 tranches de jambon blanc +/- 380 gr 2 paquets sous vide (conservation 2 semaines)
au prix forfaitaire de **43,00€** (quarante trois euros)

Les colis sont constitués de pièces de viandes découpées, mises sous vide, étiquetées et pesées en salle de découpe agréée. La viande est prête à être consommée ou congelée. Le présent contrat est conclu moyennant un prix forfaitaire pour une part selon le type de colis.

L'ACHETEUR précisera dans le tableau en annexe 1, les quantités souhaitées de chaque part de production.

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.

Article 3 : Mode de production

Le PAYSAN s'engage à élever les animaux (croisés entre les races Large-White, Landrace, Duroc et Gascon) objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera à l'ACHETEUR. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date de production (abattage), la date limite de consommation.

L'élevage est **certifié « Agriculture Biologique »**.

Le PAYSAN s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison à l'ACHETEUR. Le PAYSAN s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser l'ACHETEUR et à garantir le respect de la chaîne du froid.

Article 4 : Organisation des distributions

En exécution du présent contrat, le PAYSAN procédera à **DIX DISTRIBUTIONS** selon le rythme donné dans le tableau en annexe.

Les distributions auront lieu **de 18h15 à 19h45 à l'Espace Clermont à FONTENILLES**. Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas de production.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, **il fera son affaire de faire retirer sa part** en ces lieux et places par une personne de son choix.

Article 5 : Prix

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire par produit indiqué dans l'annexe du contrat. Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins du PAYSAN et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront distribués.

Le paiement du prix interviendra par **chèques à l'ordre d'Eddy GEORGET**, datés du jour de leur émission que l'ACHETEUR adressera au PAYSAN dix jours francs après la signature du présent contrat, à raison d'**un chèque par livraison**. Le PAYSAN présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement le 1er jour du mois au cours duquel aura lieu la distribution, ou aux dates convenues entre les parties.

En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

Article 6 : Résiliation du contrat

Dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au PAYSAN, peut être notifiée sur papier libre.

Article 7 : Visite de la ferme

Afin de comprendre et partager les conditions de production, l'ACHETEUR est vivement incité à participer à la visite de la ferme qui aura lieu (date à déterminer).

A Fontenilles, le en un exemplaire original

L'Acheteur

Le Paysan

Annexe 1 - Liste des produits et dates de distributions

DATE	Viande PORC 3kg 52.00€ 1 rôti d'environ 700g, 1 escalope, 1 côte échine, 2 côtes filet, 1 plat de côtes, 2 ronds de saucisse (détails sur le contrat papier)	Viande PORC 6kg 94.50€ 1 rôti d'environ 800g, 2 escalopes, 2 côtes échine, 5 côtes filet, 1 plat de côtes, 4 ronds de saucisse (détails sur le contrat papier)	Saucisse 52.00€ 3 kg (ronds de saucisse 450/500 gr chacun)	Saucisse 95.00€ 6 kg (ronds de saucisse de 450/500g chacun)	Petit colis charcuterie 22.00€ 1 jambonneau,1 pâté, 1 aller de saucisse sèche, 180 gr de jambon en tranches (détails sur le contrat papier)	Grand colis de charcuterie 43.00€ 1 jambonneau, 2 pâtés, 1 fromage de tête, 150 gr de rillette, 1 AR de saucisse sèche, 4 tranches de jambon blanc (détails sur le contrat papier)
11/01/24						
01/02/24						
07/03/24						
11/04/24						
16/05/24						
13/06/24						
04/07/24						
12/09/24						
10/10/24						
14/11/24						

Annexe 2 - Liste des chèques fournis par l'acheteur

DATE DE DEBIT	MONTANT
01/01/24	
01/02/24	
01/03/24	
01/04/24	
01/05/24	
01/06/24	
01/07/24	
01/09/24	
01/10/24	
01/11/24	

Annulation du contrat d'engagement Code de la consommation, article L121-23 à 121_26.

Compléter et signer ce formulaire, l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PAYSAN au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant - cachet de la poste faisant foi).

Je, soussigné, (nom et adresse de l'acheteur)

.....
déclare annuler le contrat d'engagement PORC daté du/...../....., d'un montant total de :€ Signature de l'acheteur :